

Archipel

Études interdisciplinaires sur le monde insulindien

93 | 2017

Varia

A propos

La chronologie historique de Timor Oriental

LUÍS FILIPE F. R. THOMAZ

p. 199-217

<https://doi.org/10.4000/archipel.416>

Texte intégral

- 1 Publié sous la direction de Benjamim de Araújo e Corte-Real, Christine Cabasset et Frédéric Durand, le livre *Timor-Leste contemporain – L'émergence d'une nation* (IRASEC – Les Indes savantes, Bangkok & Paris, 2014, ISBN 978-2-84654-364-4) n'est pas, à proprement parler, un livre d'histoire, mais inclut, et à très juste titre, une chronologie de l'histoire timoraise assez détaillée, car, comme chacun sait, le présent ne se comprend pas sans le passé. S'il n'inclut pas un chapitre spécialement consacré à l'histoire ancienne de Timor, la faute en revient à l'auteur de ces lignes, qui ne put pas le rédiger dans les délais prévus ; mais il comprend trois chapitres dédiés à l'histoire récente du pays, six à des « redéfinitions identitaires et sociétés en mutation » et, finalement, quatre concernant « une construction nationale sous influence ».
- 2 Nous ne nous proposons pas d'analyser ici l'ensemble de l'ouvrage, mais seulement de commenter (et, au besoin, ici et là, de corriger) la chronologie qui clôt le volume. Cette chronologie est fort utile à tous ceux qui s'intéressent à Timor, dont l'histoire, regardée un peu de près, ressemble à une forêt impénétrable de faits divers, où l'on ne se repère qu'à grand-peine. En plus, pour des raisons que nous verrons bientôt, quoique les Portugais aient fréquenté les côtes timoraises depuis 1515 ou 1516, la documentation sur l'île, surtout avant l'arrivée du premier gouverneur en 1702, est très peu abondante et assez lacunaire. L'effort que firent les auteurs pour pouvoir fournir aux chercheurs et aux curieux une grille chronologique leur permettant de s'orienter au milieu de la forêt ne peut, donc, être que très bienvenu.



3 Laissant, *juvante Deo*, pour un prochain article un essai de systématisation de l'histoire de Timor portugais, nous tâcherons simplement, dans les lignes qui suivent, de commenter la chronologie incluse dans l'ouvrage, y ajoutant ici et là des détails et des explications qui, bien entendu, seraient trop longs pour une chronologie en annexe, mais nous semblent importants pour bien comprendre l'enchaînement des faits. Nous avons aussi ajouté à cette chronologie quelques dates et quelques faits qui nous ont paru important, les marquant du signe (+).

4 **1511** — *Les Portugais s'emparent du sultanat de Malacca, etc.* — Ce n'est pas incorrect, mais il serait mieux de dire « Les Portugais s'emparent de la ville (ou du port) de Malacca », car, laissant de côté le territoire des rois vassaux, le sultanat de Malacca s'étendait sur les deux rives du détroit du même nom : du côté de la Péninsule, de Bruas (4° 28' N, 100° 37' E), un peu au nord de l'archipel de Pulau Sembilan, à Singapour et à l'île de Bintan, et du côté sumatranais de Rokan, à 3° 6' N, à la région en face Malacca, avec quelques enclaves plus au sud. Afonso de Albuquerque, qui voulait fonder une thalassocratie plutôt qu'un empire territorial, ne s'est emparé que de sa capitale, avec un petit territoire qui s'étendait de Kuala Linggi à Muar, avec quelque 75 km de côte. Dépossédé de sa capitale, le sultan s'installa successivement à Pagoh, en amont de Muar, à Bintan, à Johor Lama, etc., d'où il continua à gouverner le reste de ses domaines. Comme chacun sait, le sultanat de Johor, héritier de celui de Malacca, existe toujours. Ce détail est important pour comprendre le caractère de la présence portugaise dans la région, qui constituait un réseau maritime plutôt qu'un espace territorial, ce qui s'observe aussi à Timor pendant les premiers siècles¹.

5 **1515** — *Les Portugais amorcent des activités commerciales sur l'île de Timor* — Le fait est correct, mais la date n'est pas certaine : en janvier 1514, le premier capitaine de Malacca, Rui de Brito Patalim, écrivait au roi et au gouverneur portugais de l'Inde qu'il voulait envoyer un navire à Timor mais n'avait pu le faire parce qu'il n'avait aucune jonque disponible ; il avait cependant l'intention de le faire « à la mousson prochaine ». La mousson favorable pour naviguer de Malacca à Timor était celle du nord-ouest, pendant l'hiver boréal, c'est-à-dire, entre novembre et mars ; mais en juin, avant qu'il n'ait pu mettre son idée à exécution, Rui de Brito fut remplacé comme capitaine par Jorge de Albuquerque, qui gouverna Malacca jusqu'à fin 1515. On ne sait pas si celui-ci put concrétiser le projet de son prédécesseur. Si oui, le premier navire portugais arriva à Timor probablement début 1515 ; mais aucun document connu ne nous le prouve. Quoi qu'il en soit, il est certain que le successeur de Jorge de Albuquerque, Jorge de Brito († avril-mai 1517), envoya, sans doute début 1516, trois jonques à Timor, armées en partenariat par lui-même, son beau-frère Nuno Vaz Pereira, facteur de Malacca, et la Couronne. Deux d'entre elles, surchargées, coulèrent, mais la troisième, commandée par Jorge Fogaça, rentra à Malacca avec une cargaison d'une centaine de *bahar* (environ 22 tonnes métriques) de bois de santal².

6 **(+) 1515-1518** — En raison de l'échec d'Afonso de Albuquerque à Aden en 1513 et du désastre de la Mamora au Maroc en 1515, l'idée de croisade et la foi dans la prédestination du roi Dom Manuel comme fossoyeur de l'islam tombent dans le discrédit. Le parti « libéral », ou « anti-impérialiste » de la cour prend les devants et envoie en Inde Lopo Soares de Albergaria, cousin du baron d'Alvito, coryphée du parti, pour remplacer Albuquerque. À son arrivée en Inde il autorise quiconque à commercer n'importe où. Les soldats, dont la paie était toujours très en retard, quittent en masse les forteresses portugaises pour s'adonner au commerce ou à la piraterie, ou pour se mettre au service des potentats locaux comme mercenaires. Surtout au-delà de Ceylan, où la Couronne ne possède que le seul comptoir de Malacca, les aventuriers se répandent un peu partout, s'entendant parfois avec les autorités locales pour tenir à distance l'emprise officielle qui leur portait ombrage. Ici et là ils forment même de petites républiques marchandes, très indépendantes à l'égard de *l'Estado da Índia*. Cette libéralisation à outrance explique la

mainmise des officiers de Malacca sur le trafic de Timor et, plus tard, la formation de colonies d'aventuriers portugais à Solor, à Flores et finalement à Timor³.

7 (+) **1521** — Le roi Dom Manuel qui, au bout de trois ans d'assujettissement à son conseil devenu tout puissant, avait réussi à récupérer le pouvoir effectif, promulgue les *Ordenações da Índia*, qui règlementent le commerce portugais en Orient et établissent des monopoles régaliens sur certains produits et certaines routes. Le bois de santal, un moment inclus dans la liste des produits dont le commerce était réservé à la Couronne, en est finalement exclu. Ce fait est déterminant pour l'histoire de Timor, qui est abandonné au commerce privé et cesse d'être fréquenté par des navires du roi. C'est ce qui explique la rareté des documents qui en parlent et le peu de connaissance que l'on possède à son sujet jusqu'au XVIII^e siècle — ce qui contraste vivement avec ce qui se passe aux Moluques, où siège un capitaine portugais et dont les produits, les clous de girofle et les noix de muscade, continuent à être commercialisés par l'État et transportés sur ses vaisseaux⁴.

8 (+) **1554-1557** — Des marchands portugais obtiennent des autorités chinoises de la province de Kwang Tung (Guangdong) l'autorisation de s'établir à Macao, moyennant le paiement de 10 % sur leurs transactions. Les Portugais qui s'étaient auparavant établis à Ning-po (Ningbo), dans la province de Che Kiang (Zhezhiang) et à Lampacau, en aval de Canton, commencent à s'y concentrer. La ville devint siège d'un évêché en 1576 et reçut son organisation définitive, sous l'autorité d'un Sénat élu par les résidents, en 1585. La Couronne l'utilisa dès c. 1555 comme escale des voyages de commerce de Goa au Japon, effectués à des conditions privilégiées par des marchands privés nommés par le roi, que représentait pendant son séjour à Macao le capitaine-majeur du voyage. La Couronne n'y fut représentée en permanence par un capitaine-général qu'à partir de 1623⁵. La Chine étant le principal acheteur du bois de santal de Timor on commença, à une date inconnue mais en tout cas avant 1581, à organiser aussi des voyages annuels entre Macao et Timor, normalement concédés par le capitaine-majeur du voyage au Japon à des bénéficiaires de leur choix à des conditions privilégiées dont on ignore les détails. En 1581, ces voyages rapportaient en moyenne 1 000 *cruzados* (équivalent à 3,5 kg d'or) aux bénéficiaires, qui souvent les vendaient à des tiers, qui dans ce cas armaient le navire, pour 400 *cruzados* (1,4 kg d'or). À la même époque, les capitaines de Malacca vendaient aussi des voyages annuels à Solor et à Timor à des conditions privilégiées, les premiers à 400 ou 500 *cruzados*, les seconds normalement à 500⁶.

9 **1561** — *L'île de Timor est liée à Solor pour former une capitainerie portugaise (capitania)* — Le fait est historique, mais la date qui lui est attribuée représente apparemment un raccourci qui la rend fautive. En fait, une capitainerie présuppose l'existence d'une forteresse, à moins qu'il ne s'agisse de la capitainerie d'une armada de garde-côte, comme celle du Coromandel. Or 1561-1562 est la date de l'établissement à Solor des missionnaires dominicains, qui pour se défendre des attaques fréquentes de pirates javanais et makassars y bâtirent une petite forteresse, mais seulement cinq ans plus tard⁷. Les premiers capitaines de celle-ci furent embauchés par les religieux, qui les choisissaient d'entre les *casados* de la petite noblesse résidents à Malacca. On appelait *casados*, lit. « mariés », les Portugais qui épousaient des femmes locales et s'établissaient aux Indes. Ils jouissaient de certains privilèges, notamment celui de pouvoir être élus aux charges municipales, dont les soldats, les marchands de passage et les autres non résidents étaient exclus. Plus tard, les Dominicains jugeant que c'était incompatible avec l'esprit de pauvreté d'un ordre mendiant que de nommer les capitaines de la forteresse, demandèrent aux autorités civiles de Malacca et de Goa de commencer à le faire. À partir de 1585, il y eut ainsi des « capitaines du bastion de Solor » nommés par le vice-roi de Goa, voire par le roi, dont le premier fut un certain António Viegas, *casado* de Malacca, nommé par Dom Filipe I (Philippe II d'Espagne) le 15 mars 1585⁸. Le choix se portait en général sur des vieux soldats de la petite noblesse dont on voulait récompenser les services. Les capitaines de Solor et Timor ne touchaient pas de salaire du Trésor public, étant rémunérés par des

proes e precalços, c'est-à-dire des émoluments consistant surtout en avantages commerciaux, qui en 1581 pouvaient leur rapporter une somme estimée à 1 500 *cruzados* (5 250 g d'or) par triennat, et 7 000 à 8 000 *xerafin* (équivalent à 20-23 kg d'or) par triennat en 1616⁹. En outre, ils percevaient de la population locale le *tutai*, c'est-à-dire un tribut en cochons et paniers de riz. Ici comme ailleurs, les capitaines étaient nommés pour trois ans, servant la charge par ordre de nomination et faisant pour ainsi dire la queue en attendant leur tour. Surtout au début, les nominations par la Couronne semblent sporadiques, pour devenir ensuite régulières : dans les chancelleries royales on en trouve en 1585, 1593, 1597, 1600, 1601 (deux), 1604, 1611 (trois), 1614 et 1632¹⁰, tandis que le *Registo da Casa da Índia*, qui théoriquement couvre la période de 1508 à 1633, n'enregistre que la nomination de six capitaines, dans les années 1604, 1605, 1612 (deux), 1613 et 1632¹¹. Quoi qu'il en soit, neuf des seize nommés n'ont jamais exercé la charge. D'après les registres de la chancellerie royale, le premier qui reçut le titre de « capitaine des îles de Solor et Timor » fut António de Andria, nommé par le roi le 18 mars 1593¹². Ce titre montre que le roi songeait à étendre son autorité aux marchands privés et aux aventuriers qui, en nombre croissant, circulaient dans la région, fréquentant surtout Timor, à cause du santal. Par les provisions du vice-roi de l'Inde, Matias de Albuquerque, datées du 5 septembre 1595, qui définissaient sa juridiction¹³, le capitaine reçut aussi des pouvoirs judiciaires ; pour les cas qui dépassaient sa compétence les parties devaient ester en justice devant le *ouvidor* (juge) de Malacca ou la *Relação* (cour de cassation) de Goa. En dessous du capitaine il n'y avait pas d'autres autorités ni de fonctionnaires subalternes, la structure militaire et administrative demeurant ainsi très rudimentaire. La forteresse n'avait même pas de garnison permanente, servant plutôt de lieu de refuge en cas d'attaque ennemie ou d'invasion, étant alors défendue par la population chrétienne locale, portugaise, métisse ou indigène¹⁴.

10 **1580** — *Le Portugal tombe sous le contrôle de Philippe II d'Espagne et perd son indépendance (jusqu'en 1640)*. On pourrait ajouter que l'union des Couronnes entraîna un plus grand contrôle du gouvernement central sur ses possessions marginales comme Macao, Timor, etc., car, d'une part, l'Espagne avait, du moins depuis les Rois Catholiques (1478-1516), un système administratif ainsi qu'une tradition centraliste et bureaucratique beaucoup plus poussés que le Portugal. D'autre part, les rois espagnols se méfiaient des colonies spontanées de marchands comme Meliapor, Nagapattinam, Macao, Solor, etc., censées pencher vers Dom António (le prétendant au trône portugais évincé par Philippe II), et tâchaient de les maintenir sous contrôle, leur offrant au besoin des avantages et des privilèges.

11 **(+) c. 1566-1596** — À Solor, les Dominicains ouvrent un séminaire qui, en 1596, comptait une bonne cinquantaine d'étudiants, qui y apprenaient le portugais, le latin, les humanités, la musique et les sciences ecclésiastiques. On ne sait pas toutefois combien d'entre eux étaient originaires de Timor, mais la création du séminaire eut certainement des conséquences pour la diffusion du christianisme et de la culture portugaise dans la région¹⁵.

12 **1589** — *Rébellion des habitants de l'île de Solor contre les Portugais*. Il s'agit apparemment d'une coquille, la date correcte étant 1598¹⁶.

13 **(+) 1594-95** — À la suite d'une attaque de corsaires javanais qui pillent la petite île d'Ende, au sud de Flores, ses habitants se convertissent au catholicisme et se mettent sous la protection des Dominicains de Solor, qui organisent une expédition de secours. Pour assurer la défense de leurs nouvelles ouailles, les frères décident d'y bâtir une petite forteresse, la deuxième position fortifiée portugaise dans la région, dont, comme à Solor, ils choisissent les capitaines¹⁷.

14 **1605** — *Les Hollandais chassent les Portugais de l'Archipel des Moluques*. C'est correct en ce qui concerne les Moluques du Sud (c'est-à-dire Ambon, Ceram et Banda) et aussi, dans les Moluques du Nord, Tidore, car à Ternate il y avait encore en 1621 trois petites

forteresses portugaises, à côté des quatre hollandaises. En 1638, les Portugais gardaient toujours une forteresse à Ternate, maintenue pour des raisons de prestige, car la production de clous de girofle était pratiquement éteinte¹⁸.

15 (+) **1611-1612** — À la suite d'un accord entre les Portugais résidant dans l'île et l'*Estado da Índia* fut créée à Solor une douane, la première dans la région, dont les revenus servaient à payer la défense de la place et les subsides versés aux missionnaires¹⁹.

16 **1636** — *Les Hollandais chassent les Portugais de l'île de Solor. Ces derniers se réfugient à Flores et à l'extrémité occidentale de l'île de Timor, à Cupão/Kupang.* Le fait est historique, mais la date ne semble pas correcte : la forteresse de Solor fut prise par les Hollandais en 1613, réoccupée par les Portugais en 1617, reprise par la VOC l'année suivante, ou au plus tard en 1619, occupée derechef par les Portugais en 1630 et, finalement, abandonnée définitivement aux Hollandais en 1645-1646, tandis que les Dominicains portugais se repliaient sur Larantuka. Les seules autorités portugaises dans la région étant le capitaine du fort et les autorités ecclésiastiques, on peut dire que le centre des activités portugaises fut transféré à Larantuka. Quant aux marchands et aux aventuriers, il est évidemment impossible d'en suivre la trace. En ce qui concerne l'établissement de Cupão / Kupang, qui, comme nous le verrons ci-dessous, avait déjà un caractère officiel, il ne date que de 1645, avant quoi nous n'avons pas trouvé mention d'une présence portugaise stable dans cette partie de Timor, que sans doute fréquentaient déjà, quoique sporadiquement, des marchands privés²⁰.

17 **1641** — *Les Dominicains convertissent plusieurs souverains timorais (royaumes de Mena, Lifau, Amanubau, Batimião, Amarasse). Les Hollandais attaquent Malacca d'où les Portugais sont chassés.* Les faits sont corrects, mais leur ordre logique, sinon chronologique, est inversé. Surtout, il manque un fait capital pour l'évolution future de la présence portugaise dans la région. Récapitulons les faits dans leur séquence logique. Malacca, aux abois depuis l'année précédente en raison du siège maintenu par les Hollandais, capitula en janvier 1641 ; le couvent dominicain, comme les autres couvents de Malacca, fut fermé, tandis que l'administrateur de l'évêché *sede vacante* se réfugiait à Makassar. Encouragé par la faiblesse apparente des Portugais, le roi de Tallo' ou Teló (petit royaume makassar vassal de celui de Gowa, à Célèbes, qui, moins favorisé par les échanges commerciaux, vivait surtout de la course) décida d'attaquer Larantuka avec 150 galères emportant 6 000 à 7 000 hommes ; mais les Dominicains, les chrétiens locaux et une poignée de soldats portugais qui s'y trouvaient réussirent à les repousser. Ils s'attaquèrent alors à Timor, divisant leur armada en deux, dont une ravagea pendant trois mois la côte septentrionale de l'île et l'autre la côte méridionale. Ils amassèrent un gros butin et plus de 4 000 prisonniers vendus ensuite comme esclaves. Ce fut dans la panique que l'attaque causa à Timor, où aucun royaume ne possédait de forces navales, que les souverains de Mena, Lifau, etc., stimulés par les Dominicains, décidèrent de se convertir au catholicisme. Sous-jacentes à cette conversion collective on décèle apparemment des croyances superstitieuses, « le Dieu des Portugais » semblant aux Timorais, après la victoire de Larantuka, « plus fort que celui des Makassars » musulmans, tout comme il était déjà advenu à Ende en 1595. Il y eut sans doute aussi une sorte de calcul politique, la conversion se présentant à eux comme un gage de l'appui des Portugais. Quoi qu'il en soit, ces souverains conclurent alors avec les Portugais, par le truchement des religieux, des traités de protectorat, selon lesquels ils faisaient don des mines d'or et de cuivre qui pouvaient exister dans leurs domaines au roi du Portugal en échange de sa protection contre les Makassars et d'autres ennemis potentiels²¹. Ce fut ainsi que la présence portugaise à Timor, jusque là simplement commerciale et missionnaire, commença à devenir aussi politique ; et voilà pourquoi nous disions que ce fait est capital. Il semble en outre que ce fut à l'occasion de ces conflits que des soldats de fortune et des aventuriers portugais venus de Solor, de Larantuka et peut-être aussi de Malacca, commencèrent à apparaître à Timor, où un peu plus tard ils joueront un rôle important. Ils étaient pour la

plupart des *topazes* ou *topasses*, c'est-à-dire des métis ; les Hollandais les appelaient *zwarte Portugezen*, « Portugais noirs ».

18 **1642** — *Première victoire des Portugais sur le royaume de Wehale (centre de Timor), marquant le début des conquêtes territoriales de l'île.* Cet événement est, dans une certaine mesure, une conséquence de ceux examinés dans l'alinéa précédent. La conversion de certains royaumes côtiers de Timor au christianisme et leur ralliement à la mouvance portugaise affaiblissaient surtout le royaume de Wehale ou Béhali, de langue tétun, que les sources portugaises dépeignent comme *imperador dos Belos* ou empereur de Belu, c'est-à-dire comme suzerain de toute de la moitié orientale de l'île — tandis que le sommet de la pyramide vassalique de sa moitié occidentale (*l'imperador do Servião* des sources portugaises), peuplée par les *Atoni* ou *Baiquenos*, était le *Sonba'i* ou *Senobai*, dont la capitale était Oenam. Mis en échec par l'adhésion de ses vassaux au catholicisme, l'empereur de Wehale menaça de les envahir. Ayant compris l'enjeu, le roi makassar de Tallo' essaya immédiatement d'attirer *l'imperador dos Belos* à l'islam, lui envoyant des présents, dont une coiffe musulmane, qu'il accepta. Apparemment le *Sonba'i* s'apprêtait à s'entendre avec lui, voire à suivre son exemple. Le danger fut perçu par les Dominicains, dont le père visiteur était Fr. Lucas da Cruz, un ancien soldat. Celui-ci décida alors d'organiser une expédition militaire, à laquelle se joignirent 90 mousquetaires venus de Flores et les troupes des royaumes christianisés, y compris du *Sonba'i* qui, craignant ces manœuvres, venait de se convertir lui aussi. Ce fut cette coalition qui écrasa l'empereur de Wehale et rasa sa capitale. Celle-ci fut, en fait, la première intervention portugaise à l'intérieur de Timor, mais c'est exagéré de la qualifier de « conquête », car elle ne fut qu'une expédition punitive, d'où aucune occupation permanente ne s'ensuivit : le capitaine-major Francisco Fernandes rentra à Larantuka avec ses mousquetaires, tandis que la coalition qui s'était nouée *ad hoc* se dissolvait²². Par la suite, on ne connaît aucune tentative visant à obliger le roi de Wehale à payer tribut aux Portugais. La conséquence principale de cette expédition fut la perte de prestige du roi de Wehale, qui vit ses vassaux d'hier passer dans la mouvance des *liurais* ou rois de Camenaça et de Luca, eux aussi de langue tétun et sans doute ses parents, les « empereurs » ayant l'habitude de donner leurs filles en mariage à leurs vassaux.

19 **1645** — *Les Portugais construisent un fort à Cupão/Kupang, à l'ouest de Timor.* On peut ajouter que la construction de ce premier fort portugais à Timor fut précédée par la conversion au christianisme du roi et de la reine de Kupang, qui en même temps, par un traité écrit conservé aux archives de Lisbonne²³, acceptèrent le protectorat portugais, dans les mêmes termes que les convertis de 1641.

20 **(+) 1645-46** — La création d'un évêché à Solor, déjà suggérée en 1633 par un Dominicain espagnol des Philippines, est proposée par l'évêque de Cochin, Dom Manuel Rangel, au Saint-Siège, qui préfère pourtant y transférer le siège du diocèse de Malacca, occupée par les Hollandais calvinistes.

21 **1646** — *La capitainerie de Timor est dissociée de celle de Solor.* Les documents parlent plutôt d'un « capitaine de Kupang qui représentait celui de Larantuka » ; mais avec la prise du fort de Kupang, encore inachevé, par les Hollandais, probablement en 1652, la charge semble avoir disparu. Dans la documentation des années suivantes il est parfois question d'un « *capitão-mor* ou capitaine-major de Timor », qui a pourtant l'air d'être, du moins en théorie, subordonné à celui de Solor, qui résidait à Larantuka. La situation est peu claire, d'autant plus que dans la seconde moitié du xvii^e siècle la plupart des capitaines de Timor dont on trouve mention sont simplement des aventuriers qui avaient acquis un pouvoir effectif et avaient réussi à le faire entériner par le vice-roi de l'Inde, comme Mateus da Costa en 1666 et António Hornay en 1673. Auparavant Francisco Vieira de Figueiredo († 1667), un riche marchand portugais de Makassar, qui fréquentait Solor et Timor depuis c. 1647, s'intitulait (apparemment de son propre chef, car on n'en connaît aucune nomination officielle) « capitaine-général du Sud ». De toute façon, il s'agit

toujours de *capitaines* plutôt que de *capitainerie*, parce que, d'une part, la charge est quelquefois vacante, sans que rien n'en tienne place, et, d'autre part, en dessous du capitaine il n'y avait ni troupes régulières, ni même cadres subalternes ou structures administratives permanentes²⁴.

22 (+) **1668** — Le gouverneur du diocèse de Malacca (Fr. Duarte Travassos, 1688-1670) s'établit à Timor. À une exception près (le Pe João de Abreu Lima, 1675-1679), les évêques et administrateurs successifs de l'évêché *sede vacante*, y résideront jusqu'à la cession de Malacca aux Anglais en 1825, qui leur permit de regagner leur siège nominal — ce qui dura jusqu'à l'annexion administrative des missions de Timor à l'évêché de Macao, en 1875, et à la suppression définitive du diocèse de Malacca par le pape en 1886. La présence des évêques et administrateurs de l'évêché, en général très épris du sentiment de la priorité de l'Église sur l'État à Timor et très jaloux de leur influence sur les populations, devient une source de conflits presque constants entre les pouvoirs civil et ecclésiastique.

23 (+) **1696** — Apparemment à la suite de plaintes du Sénat de Macao, principal acheteur du bois de santal de Timor, contre les désordres qui régnaient là-bas dans le commerce, et profitant du décès du capitaine-major *topasse* Francisco Hornay, le vice-roi de l'Inde décide de le remplacer par un gouverneur envoyé de Goa. Il nomme António de Mesquita Pimentel qui pourtant, au bout d'un an, se fait expulser par les *topasses* de Domingos da Costa, qui assume le gouvernement.

24 (+) **1698** — Le vice-roi nomme un deuxième gouverneur, André Coelho Vieira, qui pourtant se heurte à la résistance des *topasses*, qui empêchent son débarquement à Larantuka, ce qui le force à rentrer à Goa.

25 (+) **1701** — Fr. Manuel de Santo António, père visiteur des missions de Solor et Timor, résidant à Timor depuis 1697, est nommé évêque de Malacca (mais ne reçoit le sacre qu'en 1705, à Macao). En 1702, agissant comme médiateur entre les capitaines *topasses* et le gouverneur nommé par le gouvernement central, António Coelho Guerreiro négocie un accord qui permet à celui-ci de débarquer et prendre possession de sa charge. Plus tard il se fâche avec lui, l'expulse de l'île et s'empare du gouvernement, qu'il n'exerce d'ailleurs que pendant quinze jours. En 1722, il se fait à son tour expulser par le gouverneur António de Albuquerque Coelho.

26 **1702** — *Arrivée du premier gouverneur de Timor Est, António Coelho Guerreiro, etc.* On peut ajouter quelques détails importants. Au lieu de s'installer à Larantuka, il préfère établir sa résidence à Lifau (Oé-cússi, Timor occidental), ce qui équivaut à reconnaître que, économiquement et politiquement, Timor avait pris le pas sur Flores. La conversion de l'aristocratie timoraise au christianisme avait sans doute progressé rapidement, car la liste des rois ou *liuriais* auxquels le nouveau gouverneur distribua des présents en 1703 comprend une bonne vingtaine de prénoms chrétiens et noms de famille portugais²⁵. Avec Coelho Guerreiro apparaît la première ébauche d'administration portugaise à Timor : il nomme, en effet, un secrétaire, un juge et un *feitor da fazenda real* ou intendant du fisc, aidé par un secrétaire. Le plus important est, cependant, l'organisation militaire qu'il créa, et, quoique modifiée, dura jusqu'à l'invasion indonésienne de 1975. En fait, il n'avait reçu à Goa qu'un contingent de 50 soldats, auxquels, lors de son passage à Macao, il réussit à en ajouter 32 autres. Sans doute réussit-il à s'ajointre quelques recrues localement, car en 1706 son successeur disposait déjà d'une force de 209 hommes armés, encadrés par 12 officiers. C'était en tout cas manifestement insuffisant pour, le cas échéant, tenir tête aux forces levées par les *topasses*. Coelho Guerreiro conçut alors l'idée de militariser les structures traditionnelles de la société timoraise, distribuant aux chefs de différents rangs des patentes d'officier de l'armée portugaise. L'« empereur de Belu », c'est-à-dire le roi de Wehale, n'ayant jamais pactisé avec les Portugais, seul le Sonba'i ou *emperador do Servião* reçut le grade de général de brigade, tandis que les *liurais* ou rois vassaux recevaient celui de colonel et les chefs subalternes des grades de sergent-major ou capitaine selon leur importance. En cas de conflit chaque chef armait ses ressortissants et

fournissait au gouverneur son service d'ost ou *arraial*. On calcula à l'époque que l'on pouvait ainsi lever dans la « *Província dos Belos* », c'est-à-dire, à Timor oriental, une force de 40 000 hommes, et dans la « *Província do Servião* », c'est-à-dire à Timor occidental, une de 25 000. Ces forces étaient encadrées par un *tenente-general* (lieutenant-général) et trois *capitães-mores* (capitaines-majors), un pour chacune des deux provinces de Timor et le troisième pour Larantuka, choisis parmi les rois vassaux²⁶.

27 **1726 (ou plutôt 1725-26) — Bataille de Cailaco contre les Portugais.** Il s'agit en fait d'une rébellion de plusieurs royaumes de Timor oriental, la situation de l'autre moitié de l'île ayant été auparavant réglée par des moyens diplomatiques. La cause en fut le prélèvement des *fintas*, c'est-à-dire des tributs payées par les différents royaumes à l'administration portugaise, dont le montant était très inégal, chaque royaume ayant son traité de paix et vasselage séparé avec le gouvernement portugais et, partant, un tribut à payer sans relation avec sa richesse et sa population. La guerre dura environ deux ans ; la prise du rocher de Cailaco, dernière redoute des insurgés, par une coalition de royaumes fidèles au Portugal²⁷, en décembre 1726, en est l'épisode final²⁸.

28 **1749 — Les Topasses qui ont levé une armée contre les Hollandais sont battus à la bataille de Penfin, près de Kupang.** Penfin est sans doute une coquille pour Penfui, nom du lieu où se livra la bataille du 9.IX.1749. Dans le but d'exploiter cette victoire, les Hollandais attaquèrent ensuite plusieurs ports de la côte septentrionale de Timor fidèles aux Portugais, mais ne purent s'installer qu'à Maubara, où ils bâtirent un petit fort. L'*opperhoofd* ou capitaine-major hollandais von Pluskow fut plus heureux dans les campagnes qu'il mena par voie de terre (1758-1761), car il réussit à soumettre presque toute la moitié occidentale de Timor, à l'exception des royaumes d'Oé-cússi/Ambeno et Noemúti. La conversion du Sonba'i et du roi d'Amacono au calvinisme qui s'ensuivit consolida la position de la VOC et consacra la division définitive de l'île en deux moitiés²⁹.

29 **(+) 1788-1790 — Guerre de Manatuto :** guerre civile entre le gouverneur Feliciano António Nogueira Lisboa, basé à Dili et soutenu par 3 500 hommes envoyés par le roi d'Oé-cússi, Pedro Hornay, ou recrutés dans l'enclave hollandaise de Maubara, et le gouverneur de l'évêché de Malacca, Pe Francisco Luís da Cunha, basé à Manatuto et soutenu par les royaumes voisins de Manatuto, comme Lacló, Laleia, Samoro, Cairui, Barique, etc. En dépit de la médiation du roi de Luca, les escarmouches se prolongèrent jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur, Joaquim Xavier de Morais Sarmiento, qui mit les deux adversaires aux fers et les envoya à Goa.

30 **1818 — Installation des Hollandais à Atapupu.** Pour essayer de les faire déguerpir, le vice-roi de l'Inde portugaise, D. Diogo de Sousa, envoya de Goa un bataillon de troupes régulières. Celui-ci ne réussit pas à déloger les Hollandais, mais demeura à Timor, permettant aux gouverneurs de compter désormais sur des troupes portugaises, ce qui diminua leur dépendance à l'égard des *arraiais* des royaumes fidèles et accrut leur marge de manœuvre. En 1850, le bataillon, réduit à une seule compagnie, fut remplacé par une batterie d'artillerie ; mais il fut réinstallé par le gouverneur Luís Augusto de Almeida Macedo (1856-1859). Ses effectifs oscillèrent entre 258 et 400 hommes³⁰, ce qui ne permettait pas qu'on se passât des troupes dites « de seconde ligne », c'est-à-dire des *arraiais* des royaumes fidèles, et surtout des *Leais Moradores de Manatuto*, un corps de volontaires qui jouera un rôle décisif dans les campagnes de Celestino da Silva (1894-1908) et dans la répression de la révolte de Manufahi en 1912.

31 **(+) 1822 —** L'assemblée constituante issue de la révolution libérale de 1820 au Portugal rédige une constitution qui détermine que les territoires portugais d'outre-mer forment six « divisions », chacune représentée aux Cortès (parlement) par au moins un député, indépendamment de sa population ; les îles de Solor et Timor forment avec Macao l'une de ces « divisions »³¹.

32 **(+) 1826 —** Dans le but de réconcilier les libéraux avec les partisans de la monarchie absolue, le roi Pierre IV octroie, à son avènement, une « Charte Constitutionnelle », qui

restituée au roi un certain nombre de pouvoirs, comme le droit de veto des lois approuvées par les Cortès. La Charte (qui fut en vigueur de 1826 à 1828, puis de 1834 à 1836 et finalement de 1842 à 1910) et la législation qui y supplée prévoyaient que les provinces d'outre-mer fussent représentées aux Cortès ou Parlement de Lisbonne par seize députés³². Dans ses articles 1, 2 et 145, elle accordait à tous les habitants des domaines de la Couronne du Portugal les mêmes droits, indépendamment de leur ethnie, religion ou couleur³³.

33 **1834** — *Jésuites et dominicains sont expulsés de Timor*. Les jésuites avaient été expulsés de tous les territoires portugais par le premier ministre, le Marquis de Pombal, par décret du 3.IX.1759 ; à Timor, pourtant, où quelques jésuites avaient résidé entre c. 1657 et 1660, mais où les projets de restauration de la mission de la Compagnie en 1702 et 1722 n'avaient pas eu de suite, il n'y avait pas de jésuites à expulser. Le roi D. Miguel autorisa en 1829 le retour des jésuites au Portugal, mais à cause de la nouvelle expulsion de 1834, ils n'eurent pas le temps d'essaimer vers les territoires d'outre-mer³⁴.

34 **1836** — *Les possessions portugaises à Timor et les petites îles de la Sonde adjacentes sont placées avec Macao sous l'administration du Vice-Roi des Indes*. Il y a deux petites inexactitudes dans cette affirmation : d'une part, Timor, Solor et Macao avaient depuis toujours dépendu de l'autorité supérieure du vice-roi ou gouverneur de l'Inde portugaise, dont seul le Mozambique avait été affranchi en 1752 ; d'autre part, après l'expérience éphémère de nomination d'un « Préfet » indigène, en 1835 (sans suite à cause de l'opposition de la noblesse créole de Goa), la charge de vice-roi avait disparu, remplacée par celle de Gouverneur-Général³⁵.

35 **(+) 1844** — Par décret du 20.IX.1844, Macao et les possessions portugaises de l'Insulinde sont détachés du gouvernement général de l'Inde, formant désormais la « province de Macao, Solor et Timor ». Timor doit élire un député au Parlement de Lisbonne, mais pour plaire à tous les candidats, le gouverneur Julião José da Silva Vieira en envoie trois au Portugal³⁶ !

36 **(+) 1850** — Par décret du 30.X.1850, Timor est détaché administrativement de Macao et devient une province d'outre-mer autonome³⁷, mais deux ans plus tard le décret est annulé et Timor retombe sous la dépendance de Macao³⁸.

37 **(+) 1856** — Par décret du 25.IX.1856, Timor est placé derechef sous la dépendance de l'Inde portugaise³⁹.

38 **(+) 1860** — Le gouverneur Afonso de Castro divise Timor en dix districts militaires, créant ainsi pour la première fois une administration territoriale portugaise à Timor, superposée à la grille des royaumes indigènes. Dans chaque district il y aurait un capitaine comme commandant, un lieutenant, un sous-lieutenant nommés par le gouverneur, un sergent et quatre caporaux nommés par le commandant, ainsi que cinq soldats fournis par les royaumes. Le commandant devait faire tous les deux mois une visite d'inspection des royaumes de son district et réunir ses rois et régents tous les trois mois ; il devait percevoir les *fintas* des différents royaumes, pouvait administrer la justice et procéder à des détentions, sauf sur les personnes des rois ou régents⁴⁰. En parcourant le petit dictionnaire géographique de Timor compilé par Raphael das Dores entre 1871 et 1891⁴¹, on a cependant l'impression que le système ne fonctionna que de manière précaire, car on y trouve maintes entrées comme celle-ci : « Boibau – Royaume de l'intérieur de l'île, appartenant à la Province de Belu, incorporé au district et au commandement militaire de Maubara, qui est pourtant insoumis depuis des temps immémoriaux, ne payant pas la *finta* à laquelle il était tenu de 9 600 réaux annuels en denrées, ne fournissant pas les cinq auxiliaires pour les travaux publics de Dili comme il était tenu de le faire... ». Un peu comme au Maroc précolonial — où l'on divisait le pays en *bled el-makhzen*, « pays du trésor », payant le tribut au sultan, et *bled es-siba*, « pays de l'insoumission », reconnaissant seulement le sultan comme chef religieux, sans rien lui payer — à Timor la

division du pays en *reinos assentados*, « royaumes assis » et *reinos alevantados*, « royaumes soulevés » était pour ainsi dire institutionnalisée.

39 (+) **1862** — Timor constitue un « cercle électoral » et élit un député au Parlement de Lisbonne, mais le nombre de votants ne dépasse pas 504⁴². Selon la loi générale, seuls avaient droit de vote les hommes de plus de 25 ans ayant une profession et un revenu annuel en espèces de 200 000 réaux, à l'exception des habitants de Lisbonne, pour lesquels un revenu de 100 000 réaux était suffisant.

40 (+) **1863** — Par décret du 17.IX.1863, Timor est détaché de l'Inde portugaise et acquiert de nouveau le statut de « province d'outre-mer » *a se*, dépendante directement de Lisbonne, statut qu'il ne conserve pourtant que pendant trois ans ; Díli reçoit le statut de cité portugaise⁴³.

41 **1864** — *Dili est élevé au rang de « ville » (cidade)*. Le fait est correct mais la date est douteuse : comme nous venons de le voir, le décret fut promulgué en 1863 ; néanmoins, en raison de la lenteur des communications, il se peut qu'il n'ait été effectivement appliqué que l'année suivante.

42 (+) **1866** — Le Portugal ayant reconnu la vente des établissements portugais de « Solor » (c'est-à-dire de Flores) à la Hollande, faite en 1851 par le gouverneur Lopes de Lima, le gouvernement de Timor est de nouveau subordonné à celui de Macao, comme « district autonome de la Province de Macao et Timor »⁴⁴.

43 (+) **1869** — Par décret du 18.III.1869, Timor et Macao, ensemble, sont représentés aux Cortès ou Parlement de Lisbonne par un seul député, mais la décision soulève des protestations à Timor et est annulée peu après, le nombre de députés étant derechef porté à deux⁴⁵.

44 **1871** — *Les possessions portugaises à Timor sont pour la première fois représentées par un député au Parlement de Lisbonne*. Cette information n'est pas correcte : *vide supra sub annis* 1822, 1826, 1844, 1862 et 1869.

45 **1887** — *Le gouverneur portugais Alfredo de Lacerda e Maia trouve la mort à Díli au cours d'une révolte timoraise*. Quoique la situation fût trouble un peu partout, ici il s'agit plutôt de la mutinerie d'une force de *moradores* (milices locales), qui tendirent une embuscade au gouverneur dans les rues de Díli et le tuèrent à coups de pierre et de bâton⁴⁶.

46 (+) **1896** — Par décret du 15.X.1896, Timor est définitivement détaché de Macao, formant un « district autonome » dépendant directement de Lisbonne⁴⁷.

47 **1899** — *Création d'un séminaire jésuite à Soibada (transféré à Dare en 1951)*. Il ne s'agissait pas, à proprement parler, d'un séminaire mais d'un collège où l'on dispensait l'enseignement secondaire et formait des « professeurs catéchistes », chargés d'alphabétiser et catéchiser les populations rurales. Hors du milieu urbain de Díli, ces professeurs-catéchistes constituaient encore vers 1960-1970 la seule élite cultivée du pays. Les étudiants voulant continuer leurs études ecclésiastiques et entrer dans les ordres étaient ensuite envoyés au séminaire de Macao. Les jésuites de Soibada publièrent un résumé de la Bible dans le dialecte de la région, qui est le premier ouvrage imprimé en tétun. Avec l'expulsion des jésuites en 1910, le collège fut confié au clergé séculier. Le petit séminaire n'y fut créé qu'en 1936, puis transféré à Dare en 1954. Le collège secondaire continua jusqu'à présent à fonctionner à Soibada.

48 (+) **1908** — À la demande du gouverneur de Timor, mais contre l'avis de celui du Mozambique, le gouvernement central décide d'envoyer à Timor une compagnie de soldats *landins* (natifs du Mozambique), ce qui renforça le pouvoir effectif des Portugais à Timor, mais ne fut pas du goût des populations locales⁴⁸.

49 (+) **1909** — Par décret du 9.IX.1909, Timor reçoit le titre de *Província de Timor* et son gouverneur bénéficie des mêmes honneurs et prérogatives que ceux du Cap Vert, de la Guinée Portugaise, de São Tomé e Príncipe et de Macao⁴⁹.

50 **1910** — *Timor Est se voit attribuer le statut de province d'outre-mer*. Comme nous venons de le voir, il l'avait eu de 1850 à 1852 et de 1863 à 1866, et l'avait repris en 1909. Néanmoins, il allait bientôt le perdre, car la république, proclamée au Portugal en octobre 1910, remplaça tout de suite le *Ministério da Marinha e Ultramar* par un *Ministério da Marinha e das Colónias*. Quoique la Constitution de 1911 mentionne encore, dans son article 67, des « provinces d'outre-mer »⁵⁰, la séparation entre « ministère des Colonies » et « ministère de la Marine », décrétée le 23 août 1911⁵¹, entraîna un peu plus tard la substitution graduelle de la désignation de « province d'outre-mer » par celle de « colonie », ce qui fut consacré par la loi n° 1.005, du 7 août 1920, qui introduisit quelques changements dans la Constitution de 1911⁵². L'ancienne terminologie ne fut reprise qu'en 1951.

51 **1911-1912** — *Fin de la guerre de Manufahi contre les Portugais, etc.* Avant la fin, qui, certes, eut lieu en 1912, il y eut le commencement, en 1911 (plus précisément la nuit de Noël de cette année-là). Le malaise régnait depuis le remplacement, en 1904, des *fintas*, payées par les royaumes, par une capitation perçue directement par l'administration portugaise. D'autre part, la proclamation de la république fut assez mal reçue à Timor, où le drapeau portugais (dont le nouveau régime changea les couleurs) était l'objet d'une sorte de culte religieux, ainsi que la personne du roi, dont les lettres patentes octroyées aux chefs timorais étaient conservées parmi les *pusaka* de chaque royaume dans son *pemali* ou *uma-lulik* (où plusieurs se trouvent encore, par exemple à Estado, Ermera). Le paiement de la *finta* ou tribut au roi du Portugal en la personne du gouverneur qui le représentait, revêtait un caractère rituel, étant souvent désigné sous le nom de *siripinão*, c'est-à-dire *sirih pinang*, « bétel et arec » en malais, car il comportait une mastication rituelle en signe de fraternité. Les autorités hollandaises de Timor occidental profitèrent du mécontentement et de la confusion qui tendaient à prévaloir pour annexer l'enclave portugaise de Lacumaras, ce que le gouvernement républicain finit par accepter, pour ainsi acheter sa reconnaissance par les voisins. Au Portugal, le gouvernement provisoire, très épris d'une sorte de croyance presque religieuse au positivisme et aux idées qui y étaient associées, entreprit, avant même d'organiser des élections, de grandes réformes politiques et juridiques⁵³, promulguant un torrent de *decretos com força de lei*, dont seuls nous intéressent ceux qui concernent Timor⁵⁴. Les jésuites et les sœurs canossiennes, qui tenaient quelques collèges pour jeunes filles, furent expulsés. Ce qui, toutefois, fut plus lourd de conséquences et contribua à déclencher la révolte, fut la législation sur la terre, qui considérait propriété de l'État tous les terrains non cultivés et autorisait le gouverneur à en disposer, sans nécessité de confirmation par la métropole⁵⁵. Comme la majorité de la population de Timor pratiquait l'essartage, sauf dans le cas des rizières, l'occupation du sol n'était pas continue, l'assolement étant coordonné par les *liurais* et chefs de *suku* ; ils se virent ainsi privés d'une de leurs prérogatives principales, tandis que la voie restait ouverte à l'établissement de planteurs venus d'ailleurs.

52 **(+) 1913** — Le gouverneur Filomeno da Câmara décide d'introduire l'enseignement du tétun dans les écoles élémentaires et fait imprimer à Macao des livres scolaires à cet effet, mais l'expérience n'eut guère de suites et tomba vite dans l'oubli.

53 **(+) 1914** — Les lois n° 277 et 278 du 15 août 1914 prévoient que dans chaque province d'outre-mer le gouverneur élabore un « statut des indigènes », ce qui ne se fit jamais à Timor. Néanmoins, en 1926 fut promulgué le « Statut politique, civil et criminel des Indigènes d'Angola et Mozambique », ensuite étendu à la Guinée⁵⁶, qui, par analogie, inspira la praxis politique à Timor, où l'on commença à distinguer les « indigènes » des « citoyens » ; ceux-là pouvaient acquérir la citoyenneté pourvu qu'ils fussent considérés comme « assimilés », ce qui impliquait qu'ils sussent lire et écrire le portugais et portassent des costumes européens⁵⁷. Les indigènes possédaient des droits civils, mais pas de droits politiques, sauf ceux que leur reconnaissait la coutume dans le cadre des chefferies traditionnelles. Ce recul dans les droits des populations soumises s'explique par

la foi aveugle des partis au pouvoir au positivisme et à la « loi des trois états », selon laquelle seuls les « civilisés » auraient atteint « l'état positif », les autres demeurant encore à l' « état métaphysique » voire à l' « état théologique » — dont ils ne pouvaient sortir que par une évolution graduelle, qu'il fallait certes favoriser, mais sans brûler les étapes.

54 (+) 1930 — *Acto colonial*, remplaçant, en ce qui concerne les colonies portugaises, le titre V de la Constitution de 1911⁵⁸ ; il établissait une distinction juridique entre la métropole et les colonies, ce qui correspond à l'apogée de l'idéologie coloniale au Portugal. Sanctionné par l'article 133 de la Constitution de 1933 il y fut, pourtant, incorporé par la loi n° 2.048 du 11.VII.1951, qui ainsi atténua la distinction. L'*Acto Colonial* interdisait le recrutement forcé de travailleurs indigènes pour les entreprises d'exploration économique, mais autorisait la réquisition de travailleurs pour les travaux publics ou pour le service de l'État et des corps administratifs, pourvu que le travail soit rémunéré ; mais dans la pratique, du moins pour les tâches de courte durée, on se contentait en général à Timor de leur fournir la nourriture.

55 1952 — *Abolition officielle des royaumes à Timor Est*. Il y a là certainement un malentendu, mais nous ne réussissons pas à identifier le fait historique à l'origine de cette confusion. Il s'agit peut-être de l'abolition du statut de l'indigénat à Timor, mais celle-ci date de l'année suivante (loi n° 2.066 du 27.VI.1953). En dépit de cette abolition, qui théoriquement devrait impliquer l'adoption du droit portugais par tous les Timorais, le règlement approuvé par décret du 13.IX.1906, la *portaria* (ordonnance) provinciale n° 164 du 27.VII.1914, le décret 19.943 du 25.VI.1931 et le décret 35.461 du 22.I.1946, qui reconnaissent aux indigènes de Timor leur droit coutumier et, partant, leurs structures socio-politiques, restaient en vigueur. Ceci entraîna une situation juridique ambiguë, qui dura jusqu'en 1961, lorsque, à la suite de l'abrogation du statut de l'indigénat en Guinée, en Angola et au Mozambique, fut promulguée toute une série de « diplômes », valables pour toutes les provinces portugaises d'outre-mer, protégeant le droit coutumier des populations ; le principal en est le décret 43.897 du 6.IX.1961, qui crée le statut de *vizinho das regedorias*, qui correspond à l'option tacite pour le droit coutumier par tous ceux n'ayant pas fait une déclaration écrite d'option pour le droit portugais⁵⁹. Par *regedorias* on entendait les chefferies traditionnelles, qui dans le cas de Timor correspondaient aux royaumes qui subsistaient ou bien aux *sucos independentes* résultant de la dissolution des royaumes supprimés lors des « guerres de pacification » de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Les détails du fonctionnement des chefferies de Timor furent réglementés par le gouverneur Valente Pires moyennant le *diploma legislativo* n° 822 du 28.VI.1970, qui resta en vigueur jusqu'à la fin du régime portugais.

Notes

1 On trouvera davantage de détails dans notre étude *Early Portuguese Malacca*, Comissão Territorial dos Descobrimentos / Instituto Politécnico de Macau, Macao, 1999.

2 Lettre de Pero de Faria au roi Dom Manuel, Malacca, 5.I.1518, Torre do Tombo [Archives Nationales du Portugal, désormais TT], *Gaveta XVI*, 3-5b, publiée [avec la date 5.I.1517, qui est impossible puisque le document mentionne des faits qui se passèrent en octobre 1517] in *As Gavetas da Torre do Tombo*, vol. VI, Centro de Estudos Históricos Ultramarinos, Lisbonne, 1967, doc. 3.852, p. 337 & sqq.

3 *Vide* Jean Aubin, *Le Latin et l'Astrolabe*, vol. III, *Études inédites sur le règne de D. Manuel*, Centre Culturel Calouste Gulbenkian, Paris, 2006, p. 385 & ss. ; cf notre « Introdução » à A.H. de Oliveira Marques (dir.), *História dos Portugueses no Extremo Oriente*, vol. I, tome I, Fundação Oriente, Lisbonne, 1998, p. 13-121 ; et notre article « O testamento político de Diogo Pereira, o Malabar, e o projecto oriental dos Gamas » in *Anais de Historia de Além-Mar*, n° 5, Lisbonne 2004, p. 61-160 ; version anglaise abrégée, « A Man between two Worlds: Diogo Pereira, "The Malabarian" » in Kenneth MacPherson & Sanjay Subrahmanyam (ed.), *From Biography to History – Essays in the History of Portuguese Asia (1500-1800)*, Transbooks, New Delhi, 2005, p. 121-197.

4 Le texte des *Ordenações* est publié dans Antonio Lourenço de Caminha (ed.), *Ordenações da Índia do Senhor Rei D. Manoel (...)*, Lisbonne, 1807 ; sur l'histoire des monopoles régaliens au Portugal, vide notre *A questão da pimenta em meados do século XVI – Um debate político do governo de D. João de Castro*, Centro de Estudos de Povos e Culturas de Expressão Portuguesa, Universidade Católica Portuguesa, Lisbonne, 1998.

5 C. A. Montalto de Jesus, *Historic Macao*, Macau, 1926 ; J. Nascimento Moura, *Resumo da História de Macau*, Macao, 1927 ; A. F. Marques Pereira, *Ephemerides comemorativas da Historia de Macau*, Macao, 1968 ; Charles Boxer, *The great Ship from Amacon*, Centro de Estudos Históricos Ultramarinos, Lisbonne, 1963 ; Idem, *Fidalgos in the Far East*, Oxford University Press, Hong Kong, 1958.

6 Francisco Mendes da Luz, « Livro das cidades e fortalezas da Índia », in *Boletim da Biblioteca da Universidade de Coimbra*, vol. XXI, Coïmbre, 1953, p. 1 & sqq (vide p. 132 & 143).

7 Com. Humberto Leitão, *Os Portugueses em Solor e Timor de 1515 a 1702*, Tipografia da Liga dos Combatentes da Grande Guerra, Lisbonne, 1948.

8 TT, *Chancelaria de D. Filipe I*, liv. 15, fls 28-28v, pub. par Artur Basílio de Sá, *Documentação para a História das Missões do Padroado Português do Oriente – Insulíndia*, vol. 5 (1580-1595), Agência Geral do Ultramar, Lisbonne, 1958, doc. 11 p. 40-41.

9 H. Leitão, *op. cit.*, p. 85-86.

10 Vide Artur Teodoro de Matos, *Timor Português, 1515-1769 – Contribuição para a sua História*, Faculdade de Letras de Lisboa, Instituto Histórico Infante D. Henrique, Lisbonne, 1974, cadre V, p. 129 & sqq.

11 Prof. Luciano Ribeiro, *Registo da Casa da Índia*, introdução, índice e notas de..., 2 vols, Agência Geral do Ultramar, Lisbonne, 1954-55.

12 TT, *Chanc^a de D. Filipe I*, liv. 28, fls 81-81 v, pub. *ibidem*, doc. 9 [avec la date fautive de 1583], p. 23-24.

13 Transcrit [à ce qu'il semble d'après un document des archives de Goa] par A. Faria de Moraes, *Sólor e Timor*, Agência Geral das Colónias, Lisbonne, 1944, p. 96-97.

14 António Bocarro [& Pero Barreto de Resende] « Livro das plantas de todas as fortalezas, cidades e povoações do Estado da Índia Oriental », pub. par A.B. de Bragança Pereira, *Arquivo Português Oriental (Nova Edição)*, tomo IV, História Administrativa, vol. II (1600-1699), parte II, Tipografia Rangel, Bastorá (Goa), 1938, p. 53-54.

15 Fr. João dos Santos, *Etiópia Oriental e Vária História de Cousas Notáveis do Oriente* [c. 1607-1609], introdução e notas de Manuel Lobato e Eduardo Medeiros, Comissão Nacional para as Comemorações dos Descobrimentos Portugueses, Lisbonne, 1999, p. II, liv. II, chap. iv, p. 469.

16 [Fr. Luís Cácegas & Fr. Luís de Sousa], *Historia de S. Domingos*, introdução e revisão de M. Lopes de Almeida, Lello & Irmão, vol. II, Porto, 1977, p. III, liv. iv, chap. 16, p. 302 & sqq.

17 Idem, *ibid.*, chap. 15, p. 298 & sqq ; cf H. Leitão, *op. cit.*, chap. viii, p. 93-97.

18 Cf. notre art. « Maluco e Malaca » in *A viagem de Fernão de Magalhães e a questão das Molucas* (Actas do II Colóquio Luso-Espanhol de História Ultramarina), ed. par A. Teixeira da Mota, Junta de Investigações do Ultramar, Lisbonne, 1975, p. 29-48.

19 Lettre du roi D. Filipe II au vice-roi D. Jerónimo de Azevedo (30.I.1613), TT, *Documentos remetidos da Índia*, liv. 6, fl 141 v, partiellement transcrite par H. Leitão, *op. cit.*, p. 120.

20 H. Leitão, *op. cit.*, chap. xii-xiii, p. 120 & sqq.

21 *História de S. Domingos*, VI, iv, 5 ; cf H. Leitão, *op. cit.*, chap. xviii, p. 183 & sqq.

22 *Ibid.*, VI, iv, 6 ; H. Leitão, *op. cit.*, chap. xx, p. 207 & sqq.

23 Arquivo Histórico Ultramarino, *Documentos avulsos de Timor de 1643 a 1843*, transcrit par H. Leitão, *op. cit.*, p. 208-209.

24 Artur Teodoro de Matos, *op. cit.*, cadre V, p. 129 & sqq.

25 Arquivo Histórico Ultramarino (Lisbonne), *Timor*, boîte 1, doc. s/n, fls 1-2, pub. *ibid.*, doc. XV, p. 336-339.

26 A. Teodoro de Matos, *op. cit.*, p. 119 & sqq.

27 On peut en voir une relation détaillée, dressée par le « capitão-mor-de-campo da Província dos Belos », Arquivo Histórico Ultramarino, *Timor*, caixa 1, doc. s/n^o, fl 10-10v, pub. par A. Teodoro de Matos, *op. cit.*, doc. xxvii, p. 372-373 (cf aussi doc. xxvi, p. 368-372).

28 A. Basílio de Sá, *A planta de Cailaco (1727)*, Agência Geral das Colónias, Lisbonne, 1947.

- 29 *Vide* art. « Timor (eiland) – Geschiedenis » in D. G. Stibbe (éd.), *Encyclopædie van Nederlandsch-Indië*, tweede druk, vol. 4, Martinus Nijhoff & Brill, La Haye et Leyde, 1921, p. 348-351; cf H.G. Schulte Nordholt, *The political system of the Atoni of Timor*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971, p. 160-185.
- 30 Affonso de Castro, *op. cit.*, p. 369 & sqq.
- 31 *Constituição Portuguesa de 1822*, título III, cap. i, art. 38, n° iv.
- 32 Marcello Caetano, art. « Carta Constitucional » in *Verbo, Enciclopédia Luso-Brasileira de Cultura*, vol. IV, Ed. Verbo, Lisbonne (1966), s. v.
- 33 Cités dans le *Parecer* (avis) n° 331 du Conseil Supérieur des Colonies, pub. in *Diário do Governo*, I série, n° 156 du 8.VII.1930, qui prône leur abrogation, eu égard au « retard » des populations des colonies.
- 34 *Vide* Domingos Maurício, art. « Jesuítas », *ibid.*, vol. XI, s. v.; cf notre art. « Timor e Solor » in Carlos Moreira de Azevedo (dir.), *Dicionário de História Religiosa de Portugal*, vol. IV, Círculo de Leitores, Lisbonne, 2001, s. v.
- 35 Pe M. J. Gabriel de Saldanha, *História de Goa (política e arqueológica)*, 2 vols, Asian Educational Services, New Delhi & Madras, 1990 ; cf notre étude « Estrutura política e administrativa do Estado da Índia no século XVI » in Luís de Albuquerque & Inácio Guerreiro (ed.), *II Seminário Internacional de História Indo-Portuguesa - Actas*, Instituto de Investigação Científica Tropical, Lisboa, 1985, p. 515-540.
- 36 Affonso de Castro, *As possessões portuguesas na Oceania*, Imprensa Nacional, Lisbonne, 1867, p. 139-140.
- 37 Prof. J.G. Santa-Rita, « O domínio português no Oriente » in Damião Peres (dir.), *História de Portugal – Edição monumental (...)*, vol. VII, Barcelos, 1935, p. 537 & sqq.
- 38 Décret du 15.IX.1851. *Vide* « Decreto annexando novamente ao Governo de Macáo o das Ilhas de Timor e Solôr », *Collecção Official da Legislação Portuguesa*, anno de 1851, Imprensa Nacional, Lisbonne, 1852, p. 338.
- 39 « Decreto separando do Governo de Macau o das Ilhas de Timor e Solor », *Collecção Official da Legislação Portuguesa*, ano de 1856, Imprensa Nacional, Lisbonne, 1856, p. 389-390.
- 40 *Portaria* (arrêt) du 2 août 1860, transcrit par Luna de Oliveira, *Timor na História de Portugal*, Lisbonne, 1950 (réimp. Fundação Oriente, Lisbonne, 2004), vol. II, p. 58 & sqq.
- 41 Raphael das Dores, *Apontamentos para um dicionário chorographico de Timor*, Sociedade de Geographia de Lisboa / Imprensa Nacional, Lisbonne, 1903.
- 42 *Annaes de Timor, começados no anno de 1861, sendo governador Affonso de Castro (...)*, [ne couvrant, en fait, que les années 1861 et 1862], Separata do *Boletim da Sociedade de Geografia de Lisboa* (52e série, n° 5 & 6), Lisbonne, 1936.
- 43 « Decreto elevando à categoria de província o território portuguez de Timor, e a cidade a povoação de Dilly como capital da província », *Collecção Official da Legislação Portuguesa*, ano de 1863, Imprensa Nacional, Lisbonne, 1864, p. 472.
- 44 « Decreto supprimindo o governo geral de Timor, formando d'este território e do de Macau uma província sob o nome de Macau e Timor, e organisando aqui o serviço administrativo, judicial e fiscal », du 26.XI.1866, *Collecção Official da Legislação Portuguesa*, ano de 1866, Imprensa Nacional, Lisbonne, 1867, p. 490.
- 45 *Boletim da Província de Macao e Timor*, vol. XVI, n° 17 (25.IV.1870).
- 46 Voir des détails in Luna de Oliveira, *op. cit.*, vol. II, p. 208 & sqq.
- 47 « Decreto declarando o districto de Timor independente da província de Macau para todos os feitos políticos e administrativos », *Collecção Official de Legislação Portuguesa*, ano de 1896, Imprensa Nacional, Lisbonne, 1896, p. 968-969.
- 48 Luna de Oliveira, *op. cit.*, vol. III, p. 12 & sqq.
- 49 *Diario do Governo*, n° 282 (13.XII.1909), p. 4.113.
- 50 Promulguée le 21.VIII.1911, cf. Marnoco e Souza, *Constituição Política da Republica Portuguesa – Commentario*, F. França Amado, ed., Coímbre, 1913.
- 51 *Diário do Governo*, n.º 197 (24.VIII.1911).
- 52 Pub. dans le *Diário do Governo* du 8.VIII.1920.
- 53 On peut en avoir une idée générale en lisant Joaquim Veríssimo Serrão, *História de Portugal*, vol. XI (1910-1926), Verbo, Lisbonne, 1989, p. 56 & sqq.
- 54 Décrets du 21.XI.1910, 5.XII.1910 et 10.XII.1910.

55 Décret du 5.XII.1910, pub. in *Diário do Governo* n° 53 de 7.XII.1910, transcrit in *Collecção da Legislação Portuguesa pertencente ao anno de 1910*, Typ. França Amado, Coïmbre, 1910, p. 299-301.

56 Décret 12.533 du 30.X.1926 ; Cf José Carlos Ney Ferreira & Vasco Soares da Veiga, *Estatuto dos Indígenas Portugueses das Províncias da Guiné, Angola e Moçambique anotado e legislação complementar*, 2e éd., Lisbonne, 1957.

57 Valentim Alexandre, art. « Indigenato, regime de » in António Barreto & Maria Filomena Mónica (coord.), *Dicionário de História de Portugal* [supplément au *Dicionário de História de Portugal* de 1971, dirigé par Joel Serrão], vol. VIII, Figueirinhas, Porto & Lisbonne, 1999, s. v.

58 Promulgué par le décret n° 18.570 du 8.VII.1930, pub. in *Diário do Governo*, I série, n° 156, de la même date.

59 Cf Rev. Pe Jorge Barros Duarte, « Validade dos casamentos consuetudinários Chinês e Timor », in *Revista de Direito Administrativo*, tome XII, n° 2, Coïmbre, 1968, p. 83-113.

Pour citer cet article

Référence papier

Luís Filipe F. R. Thomaz , « La chronologie historique de Timor Oriental », *Archipel*, 93 | 2017, 199-217.

Référence électronique

Luís Filipe F. R. Thomaz , « La chronologie historique de Timor Oriental », *Archipel* [En ligne], 93 | 2017, mis en ligne le 01 juin 2017, consulté le 06 septembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/archipel/416> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/archipel.416>

Auteur

Luís Filipe F. R. Thomaz

Professeur retraité des Universités de Lisbonne, ancien directeur de l'Institut des Études Orientales de l'Université Catholique Portugaise, chercheur du Centre d'Études d'Histoire Religieuse (Université Catholique Portugaise) et du Centre d'Histoire d'Outre-Mer (Université Nouvelle de Lisbonne)

Droits d'auteur

Tous droits réservés